

Démarche : Demande de Broyage des végétaux

Organisme : Service Espaces Verts

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Formulaire

Le Broyage des végétaux est destiné aux branchages avec ou sans feuilles issus des tailles de haies et d'élagages d'arbres.
Le diamètre des branches accepté doit être inférieur à 15 cm.

Le broyat obtenu sera laissé sur place. L'agent pourra fournir des explications pour son utilisation (compostage, paillage).
Le broyat ne pourra être cédé à quelque titre onéreux que ce soit par l'usager.

TARIFS - en TTC :

L'opération de Broyage des végétaux par Aurillac Agglomération fait l'objet d'une tarification à l'heure.
Tarif de base : 40 € (la première heure est due)

Au delà d'une heure de broyage, chaque quart d'heure supplémentaire est facturé à hauteur de 10€.
Forfait 3 heures de broyage : 100 €

Le service de Broyage des végétaux fonctionne du lundi au jeudi (sauf jours fériés).

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Adresse du demandeur

Demande de Broyage des végétaux

Adresse de l'intervention (si différente)

Téléphone

E-mail

Je souhaite recevoir mon devis par E-mail

Cochez la mention applicable

- Oui
 Non

Je souhaite recevoir mon devis par courrier postal

Cochez la mention applicable

- Oui
 Non

Eléments d'appréciation du broyage

Quantité estimée

Vous avez déjà bénéficié du service de Broyage des végétaux

Cochez la mention applicable

- Oui
 Non

Mesure du tas de déchets (H x L x l)

Nombre de remorques que cela représente ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photo éventuelle